



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes



RSM OUEST SARL
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex

MANITOU BF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MANITOU BF

430 Rue de l'Aubinière BP 249 44158 ANCENIS CEDEX

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants
adhérents de KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private
company limited by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

RSM OUEST SARL
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex
SIREN 864800388 RCS Nantes



KPMG SA
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes



RSM OUEST SARL
18 avenue Jacques Cartier
BP 30266
44818 Saint-Herblain Cedex

MANITOU BF

430 Rue de l'Aubinière BP 249 44158 ANCENIS CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société MANITOU BF S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MANITOU BF S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

Comme précisé dans la note 11.1 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe comptabilise des provisions destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 28 millions d'euros au 31 décembre 2022, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où un dysfonctionnement significatif ou dangereux est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit car elle comporte un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés en raison de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement de la population soumise à garantie ou devant faire l'objet d'une campagne de rappel et d'évaluation de ces provisions ;
- Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et ainsi que ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;
- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;

MANITOU BF
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
31 décembre 2022

- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- Apprécier le caractère approprié des informations données dans la note 11.1 aux comptes consolidés.

Évaluation des provisions pour litiges - Litige pour contrefaçon

Risque identifié

Le groupe Manitou a été assigné en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) en France, au Royaume-Uni puis en Italie, pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué en note 11.2 « Suivi du litige pour contrefaçon » de l'annexe aux comptes consolidés. Les demandes devant le tribunal français s'élevaient initialement à 20 millions d'euros à parfaire et à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling devant le tribunal anglais. Les demandes financières n'ont pas été précisées pour l'Italie. En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF, en France et au Royaume Uni, en contrefaçon sur un troisième brevet, puis en Italie en 2019.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours des années 2020 à 2022 et la société JCB a porté son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros en 2019. Le tribunal judiciaire de Paris, en date du 26 février 2021, a condamné Manitou à verser à JCB la somme de 150 000€ concernant l'assignation relative aux deux premiers brevets. Ce montant ayant été comptabilisé au 31 décembre 2020 en sus des frais de procédure relatifs à ce litige déjà comptabilisés.

Concernant l'assignation relative au troisième brevet en France et les assignations relatives aux autres procédures restant en cours dans les autres pays, le groupe Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière fiable du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont il dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense.

Les principales évolutions sur l'exercice 2022 concernent la décision de justice rendue le 5 juillet 2022 sur la procédure au Royaume Uni condamnant Manitou sur un brevet sur les quatre brevets jugés. Manitou a fait appel de ce jugement en janvier 2023. En tout état de cause, les modalités d'indemnisation du préjudice ne sont pas connues au 31 décembre 2022.

Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au titre de ces demandes comme indiqué dans la note 11.2 « Suivi du litige pour contrefaçon » de l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe a uniquement comptabilisé dans ses comptes 2022 les frais de procédure relatifs à ce litige.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes du groupe et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'estimer le risque lié à ce litige ;
- Prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par le Groupe ;
- Apprécier le bien-fondé et le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer la provision comptabilisée (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes ;
- Analyser les éléments de documentation des demandes des parties adverses et des éléments de défense de la société ;
- Apprécier, le cas échéant, la substance des jugements rendus par les Tribunaux ;
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans la note 11.2 Suivi du litige pour contrefaçon aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MANITOU BF par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG SA et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM OUEST.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG SA était dans la 4ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM OUEST dans la 33ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

MANITOU BF
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
31 décembre 2022

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

MANITOU BF
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
31 décembre 2022

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 21 avril 2023

KPMG SA

Saint-Herblain, le 21 avril 2023

RSM OUEST

Gwenael CHEDALEUX

Associé

Céline BRAUD

Associée

7.1. COMPTES CONSOLIDÉS

7.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Chiffre d'affaires	Note 5.2.1	1 874 583	2 361 627
Coût des biens et services vendus	Note 5.2.2	-1 558 238	-2 049 278
Frais de recherche & développement	Note 5.2.3	-27 356	-34 924
Frais commerciaux, marketing & service	Note 5.2.4	-108 200	-127 376
Frais administratifs	Note 5.2.4	-59 585	-66 659
Autres produits et charges d'exploitation	Note 5.2.5	2 543	1 247
Résultat opérationnel courant		123 747	84 638
Produits et charges opérationnels non courants	Note 5.2.6	-4 560	-2 357
Résultat opérationnel		119 188	82 281
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		2 875	1 986
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		122 063	84 267
Produits financiers		23 773	38 007
Charges financières		-29 648	-42 270
Résultat financier	Note 13.2.1	-5 875	-4 263
Résultat avant impôts		116 188	80 004
Impôts	Note 12	-29 178	-24 950
Résultat net		87 009	55 054
Part du groupe		86 757	54 725
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		252	329

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		2021	2022
Résultat net part du groupe	Note 10.2	2,27	1,43
Résultat net dilué par action	Note 10.2	2,27	1,43

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Résultat de la période		87 009	55 054
Éléments recyclables du résultat global			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-439	-71
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		19 362	9 422
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		-1 993	4 069
Effet d'impôts		582	-1 034
Éléments non recyclables du résultat global			
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		3 605	5 943
Effet d'impôts		-1 228	-1 507
Total des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		19 890	16 822
Résultat global de la période		106 899	71 877
Dont part revenant au groupe		106 246	71 609
Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		654	268

7.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Montant net au 31 décembre 2022
Goodwill	Note 7.1	566	3 221
Immobilisations incorporelles	Note 7.1	62 112	69 665
Immobilisations corporelles	Note 7.2	219 614	256 436
Droit d'utilisation des actifs loués	Note 8	20 064	19 228
Titres mis en équivalence	Note 16	18 818	19 160
Créances de financement des ventes	Note 13.1.2	4 469	2 343
Autres actifs non courants	Notes 9.3 et 13.1.2	17 806	12 654
Impôts différés actifs	Note 12	17 261	13 062
Actifs non courants		360 712	395 770
Stocks et en-cours	Note 9.1	532 285	717 978
Créances clients nettes	Note 9.2	326 312	488 635
Impôts sur les résultats	Note 12.1	13 468	10 084
Autres actifs courants	Notes 9.3 et 13.1.2	78 465	89 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 13.1.2	194 305	60 704
Actifs détenus en vue de la vente		0	0
Actifs courants		1 144 836	1 367 379
Total actif		1 505 547	1 763 148

PASSIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Montant net au 31 décembre 2022
Capital social	Note 10	39 668	39 668
Primes		46 098	46 098
Actions propres		-23 998	-23 820
Réserves et résultats nets - part du groupe		688 476	728 874
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		750 244	790 821
Participations ne donnant pas le contrôle		1 019	759
Capitaux propres		751 263	791 579
Provisions non courantes	Note 11.1	43 344	34 833
Dettes financières non courantes	Note 13.1.3	126 638	138 759
Dettes locatives non courantes	Note 8.2	16 433	14 973
Autres passifs non courants	Note 9.4	5 307	6 654
Impôts différés passifs	Note 12	7 605	4 086
Passifs non courants		199 327	199 304
Provisions courantes	Note 11.1	26 222	26 727
Dettes financières courantes	Note 13.1.3	51 686	142 622
Dettes locatives courantes	Note 8.2	5 091	6 006
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 9.4	312 589	420 341
Impôts sur les résultats	Note 12	2 003	4 437
Autres passifs courants	Note 9.4	157 367	172 132
Passifs courants		554 957	772 265
Total passif		1 505 547	1 763 148

7.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2020	39 668	46 098	-12 665	-23 799	613 866	663 167	6 780	669 947
Effet des applications de nouvelles normes								
Au 1er janvier 2021	39 668	46 098	-12 665	-23 799	613 866	663 167	6 780	669 947
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			19 152		336	19 488	401	19 890
Résultat net					86 757	86 757	252	87 009
Résultat global	0	0	19 152	0	87 093	106 246	654	106 899
Charges liées aux plans d'options								
Dividendes distribués					-22 966	-22 966	-9	-22 975
Actions propres				-199	58	-141		-141
Augmentation de capital								
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées								
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires			-2 120		5 612	3 492	-6 485	-2 993
Engagements d'achat de titres de minoritaires								
Autres					447	447	80	526
Au 31 décembre 2021	39 668	46 098	4 367	-23 998	684 109	750 244	1 019	751 263
Effet des applications de nouvelles normes								
Au 1er janvier 2022	39 668	46 098	4 367	-23 998	684 109	750 244	1 019	751 263
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			9 461		7 423	16 884	-61	16 822
Résultat net					54 725	54 725	329	55 054
Résultat global	0	0	9 461	0	62 148	71 609	268	71 877
Charges liées aux plans d'options						0		0
Dividendes distribués					-30 614	-30 614	-53	-30 667
Actions propres				178	-89	90		90
Augmentation de capital								0
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées						0		0
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires			-7		64	57	-268	-212
Engagements d'achat de titres de minoritaires						0		0
Autres					-565	-565	-206	-771
Au 31 décembre 2022	39 668	46 098	13 821	-23 820	715 054	790 820	759	791 579

7.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Résultat de l'exercice		87 009	55 054
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes		-25	-1 503
Dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels		53 791	54 911
Dotations (reprises) des provisions et pertes de valeur		8 637	3 673
Charges d'impôts (exigibles et différés)		29 178	24 950
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		-448	-87
Capacité d'autofinancement		178 142	136 998
Impôts versés		-27 706	-20 842
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 9	-1 036	-209 501
Variation des actifs et passifs liés aux machines données en location		-19 413	-11 122
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles		129 986	-104 466
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-20 325	-20 839
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-31 530	-72 693
Variation des fournisseurs d'immobilisations		503	1 076
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		10 447	598
Acquisitions de participation avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		0	-3 274
Cessions de participation avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		0	0
Autres		-717	-862
Flux nets de trésorerie sur opérations d'investissement		-41 621	-95 994
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société		-22 976	-30 667
Acquisitions (cessions) d'actions propres		-199	178
Rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		-2 993	-212
Variation des autres actifs et passifs financiers	Note 13.1.3	13 967	64 634
Remboursement des dettes locatives	Note 13.1.3	-5 940	-6 405
Autres	Note 13.1.3	-1 630	-4 567
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		-19 771	22 961
Variation de la trésorerie nette		68 594	-177 499
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		119 818	192 712
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		4 300	783
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		192 712	15 996

7.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société Manitou BF SA et de ses filiales (l'ensemble constituant « le groupe Manitou »), ainsi que les intérêts du groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros.

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 2 mars 2023.

Les règles et principes comptables sont identifiés par un cadre d'une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2022 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.1.1 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2021.

Les autres normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2022, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe, notamment :

- amendements à IAS 37 : contrats déficitaires – coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire ;
- amendements à IFRS 3 : mise à jour des références au cadre conceptuel ;
- amendements à IAS 16 : comptabilisation des produits générés avant la mise en service d'une immobilisation ;
- améliorations annuelles cycle 2018-2020 : modifications d'IFRS 1, IFRS 9, IAS 41 et IFRS 16.

NOTE 1.1.2 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES APPLICABLES PAR ANTICIPATION AUX EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Les nouvelles normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 n'ont pas été adoptées par le groupe :

- amendement à IAS 1 – information à fournir sur les principes et méthodes comptables significatifs (« material » au sens d'IAS 1) ;

- amendement IAS 8 – définition d'une estimation comptable ;
- amendement IAS 12 – impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
- amendement IFRS 16 – dette de loyers dans une opération de cession-bail.

NOTE 1.2 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-après.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Le groupe revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. note 7) ;
- provisions, notamment provisions pour garanties et provisions pour litiges (cf. note 11) ;
- avantages du personnel (cf. note 6) ;
- valorisation des instruments financiers (cf. note 13.2.2) ;
- actifs d'impôts différés (cf. note 12) ;
- valorisation des droits d'utilisation des actifs loués et passifs de loyers (cf. note 8).

Les produits et les charges liés à l'épidémie de Covid-19 sont comptabilisés en produits et charges opérationnels courants, à l'exception des produits et charges qui sont habituellement comptabilisés en résultat non courant conformément aux principes comptables appliqués antérieurement.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

	Note
Guerre russo-ukrainienne	Note 4
Acquisition Lifttek	Note 3.2
Reprise des actifs de la société ATN	Notes 7.1 et 9.1
Signature d'un nouveau contrat de crédit de 375 millions d'euros	Note 13
Évolution du litige JCB	Note 11.2

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



PRINCIPES COMPTABLES

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle (les filiales) sont intégrées globalement. Il y a contrôle lorsque le groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il détient plus de 20 % des droits de vote dans la société.

Le groupe Manitou consolide également par la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (coentreprises). Le contrôle conjoint est un partenariat qui prévoit le contrôle commun du groupe avec au moins un autre partenaire sur la société.

À l'exception de Manitou Group Finance et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence consiste à enregistrer, dans l'état de la situation financière consolidée du groupe, sa participation dans les sociétés.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées et les résultats internes au groupe sont éliminés (plus-values, profits ou pertes sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés au moment où le contrôle est exercé.

VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, actifs et passifs éventuels de l'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post-acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivant la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de perte de valeur chaque année.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente et la sortie implique la perte du contrôle.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

MÉTHODES DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISES

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euros.

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal qui est généralement la monnaie locale) est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés (l'euro) sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture de change en vigueur à la date de clôture de chaque bilan (aussi appelé cours de clôture) ;
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice. Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composantes distinctes des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières ;
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture, sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

EXERCICE 2022

Société	Pays	Date d'opération	% d'intérêt	
			Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
ACQUISITION				
MN-Liftek Oy	Finlande	Mai 2022	-	100,0%
PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE				
LiftRite Hire & Sales Pty Ltd	Australie	Déc. 2022	95,5%	100,0%

En mai 2022, le groupe Manitou a pris une participation de 86 % dans le capital de son distributeur finlandais Lifttek, basé près d'Helsinki.

Lifttek est une société spécialisée dans l'importation, la vente et le service après-vente de matériel de levage, fortement axé sur les produits du groupe Manitou. Ses clients sont principalement des sociétés de location de machines, des entreprises de construction et des entrepreneurs agricoles.

Avec un chiffre d'affaires de 7,4 millions d'euros en 2022, la société compte 30 personnes et 3 sites situés dans les villes de Vantaa (région d'Helsinki) et Tampere.

La société Lifttek est consolidée en intégration globale depuis le 2 mai 2022.

Des options croisées d'achat et de vente ont été contractées avec les minoritaires sur 14 % du capital. Le groupe prend en compte ces options dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui est de 100 % au 31 décembre 2022. Une dette actualisée pour l'investissement de 0,9 million d'euros a été constatée à ce titre.

Aucune cession n'a eu lieu au cours de la période.

En décembre 2022, le groupe Manitou a complété sa participation dans la société LiftRite Hire and Sales Pty Ltd (Australie) et détient désormais 100 % du capital social de la société. L'impact de cette opération n'est pas significatif sur les états financiers du groupe.

Une nouvelle société, Manitou Center Singapore, a été créée à Singapour afin d'exploiter les activités Manitou Center, détenues antérieurement par Manitou Asia.

EXERCICE 2021

Le groupe n'a pas fait l'acquisition de nouvelle entité ou réalisé de cession en 2021.

Il a pris des participations complémentaires sur des sociétés déjà consolidées en intégration globale :

Société	Pays	Date d'opération	% d'intérêt	
			Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021
Manitou Southern Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	Mai 2021	74,0%	100,0%
LiftRite Hire & Sales Pty Ltd	Australie	Mars 2021	50,5%	95,5%

L'impact de ces opérations n'est pas significatif sur les états financiers du groupe.

Une nouvelle société, Manitou Centre SA, a été créée en Afrique du Sud afin d'exploiter les activités Manitou Center, détenues antérieurement par Manitou South Africa.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU GROUPE

	31 décembre 2021	31 décembre 2022
INTÉGRATION GLOBALE		
Sociétés productrices	5	5
Sociétés distributrices	26	28
SOUS-TOTAL	31	33
Autres sociétés	5	6
TOTAL	36	39
MISE EN ÉQUIVALENCE		
Sociétés de financement	2	2
TOTAL	38	41

NOTE 3.2 INCIDENCE DES ACQUISITIONS

La comptabilisation du regroupement de la société MN-Lifttek Oy a été réalisée sur des bases provisoires.

	en milliers d'euros	MN-Lifttek Oy
Coût des acquisitions		-4 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales acquises		1 059
Variation de la dette sur acquisition de titres		-934
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		-4 208
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		0
Incidence des acquisitions et cessions sur la trésorerie du groupe		-4 208

	en milliers d'euros	MN-Lifttek Oy
Trésorerie nette des sociétés acquises		1 059
Immobilisations		428
Droit d'utilisation des actifs loués		546
BFR		1 109
Provisions courantes et non courantes		0
Actifs financiers courants		16
Passifs de loyers		-546
Juste valeur des actifs nets des participations complémentaires		2 612

L'affectation provisoire du prix d'acquisition au 31 décembre 2022 est présentée dans le tableau ci-après :

	en milliers d'euros	MN-Lifttek Oy
Coût des acquisitions (en numéraire)		5 267
Juste valeur des actifs nets des participations acquises		2 612
Écart d'acquisition		2 655

La détermination du goodwill est provisoire au 31 décembre 2022, l'estimation de la juste valeur de la contrepartie transférée et son affectation sont en cours d'analyse à la date de clôture.

La contribution aux principaux agrégats du compte de résultat consolidé de l'acquisition est la suivante :

en milliers d'euros	2022	Périmètre constant*	Écart
Chiffre d'affaires	2 361 627	2 358 729	2 899
Résultat opérationnel courant	84 638	84 296	342
% CA	3,6%	3,6%	11,8%

L'entrée sur l'exercice 2022 de MN-Lifttek Oy a un impact de 2,9 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé.

* Le périmètre constant se caractérise par les éléments suivants :

- pour les sociétés acquises en N-1, déduction de leur contribution, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition ;
- pour les sociétés acquises en N, déduction de leur contribution, du mois anniversaire de leur acquisition, au 31 décembre de l'exercice en cours.

NOTE 4 GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE

La guerre russo-ukrainienne a des répercussions limitées sur l'activité du groupe, qui a suspendu ses expéditions de machines en Russie et Biélorussie dès les premiers jours du conflit.

En 2021, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en Russie, Ukraine et Biélorussie était de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaires consolidé. Le carnet de commandes sur cette même zone était de l'ordre de 6 % du carnet de commandes au 31 décembre 2021.

Le groupe ne se fournit pas directement en Ukraine, Biélorussie ou Russie. À ce jour, malgré une tension accrue sur la mise à disposition des matières premières et composants, le groupe n'a pas eu de difficultés d'approvisionnement de composants spécifiquement liés à des fournisseurs qui pourraient être impactés par la guerre en Ukraine.

L'émergence du conflit participe à l'accélération de l'inflation sur l'énergie et les matières premières constatée depuis plusieurs mois. Ces hausses ont des impacts sur la rentabilité du groupe.

Le groupe dispose d'une filiale en Russie. Depuis le mois de mars 2022, les ventes de cette filiale se limitent à la distribution de pièces détachées. À la date de publication de ce rapport, le groupe n'a pas de risques clients sur l'activité réalisée dans ces pays et la situation financière de la filiale devrait satisfaire ses besoins de liquidité sur l'ensemble de l'exercice 2023.

NOTE 5 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

NOTE 5.1 INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 5.1.1 RÉSULTAT PAR DIVISION



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe.

Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires ;
- résultat opérationnel ;
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Les informations sectorielles sont communiquées sur la base de l'organisation opérationnelle du groupe, soit avec deux divisions :

- la division Produits regroupe l'ensemble des sites de production français, italien, américains et indien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mât industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués, aux nacelles élévatrices, aux chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, aux tractopelles et aux télescopiques. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marques Manitou, Gehl, Mustang by Manitou ;
- la division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financement, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de service après-vente (pièces de rechange, formations techniques, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géolocalisation, formations utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun des clients du groupe dans sa chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient.

Ces deux divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

	Division Produits		Division S&S		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<i>en milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	1 534 832	1 971 774	339 751	389 854	1 874 583	2 361 627
Coût des biens et services vendus	-1 310 977	-1 767 637	-247 261	-281 641	-1 558 238	-2 049 278
Marge sur coût des ventes	223 855	204 137	92 490	108 213	316 345	312 349
En %	14,6%	10,4%	27,2%	27,8%	16,9%	13,2%
Frais de recherche et développement	-27 356	-34 924	0	0	-27 356	-34 924
Frais commerciaux, marketing et service	-59 214	-71 779	-48 986	-55 597	-108 200	-127 376
Frais administratifs	-48 181	-55 287	-11 403	-11 371	-59 585	-66 659
Autres produits et charges d'exploitation	2 185	1 525	359	-278	2 543	1 247
Résultat opérationnel courant	91 289	43 671	32 459	40 967	123 747	84 638
En %	5,9%	2,2%	9,6%	10,5%	6,6%	3,6%
Produits et charges opérationnels non courants	-4 083	-2 188	-476	-168	-4 560	-2 357
Résultat opérationnel	87 205	41 483	31 982	40 798	119 188	82 281
En %	5,7%	2,1%	9,4%	10,5%	6,4%	3,5%
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	2 875	1 986	2 875	1 986
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	87 206	41 483	34 857	42 785	122 063	84 267

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires, intégrée dans la division Services & Solutions, bénéficie de services portés par la division Produits (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéfices, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions à la division Produits. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de cinq ans ressort à 3,90 %

en Europe et aux États-Unis, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nettes des charges ou des produits de redevance.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions. Les informations par secteur opérationnel utilisées par le management du groupe n'intègrent pas ces différents éléments.

NOTE 5.1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires 2021						Chiffre d'affaires 2022					
EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL	en M€ et % du total	EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL	
485	628	276	146	1 535	Division	690	733	364	185	1 972	
26%	33%	15%	8%	82%	Produits	29%	31%	15%	8%	83%	
117	122	58	42	340	Division	140	130	72	48	390	
6%	7%	3%	2%	18%	S&S	6%	5%	3%	2%	17%	
602	750	335	188	1 875	TOTAL	830	862	436	233	2 362	
32%	40%	18%	10%	100%		35%	37%	18%	10%	100%	

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient

LES PRINCIPAUX PAYS EN % DE CHIFFRE D'AFFAIRES

	<i>en %</i>	2021	2022
France		18%	20%
États-Unis		13%	13%
Royaume-Uni		10%	10%
Italie		7%	8%
Allemagne		5%	6%
Espagne		4%	4%
Belgique		4%	4%
Australie		4%	4%
Pologne		3%	3%
Canada		3%	3%



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants, décrits ci-dessous, avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la quote-part du groupe des résultats nets des sociétés mises en équivalence. Il comprend :

- le chiffre d'affaires (note 5.2.1) ;
- le coût des biens et services vendus (note 5.2.2) ;
- les frais de recherche et développement (note 5.2.3) ;
- les frais commerciaux, marketing et service et les frais administratifs (note 5.2.4) ;
- les autres produits et charges d'exploitation (note 5.2.5) ;
- les produits et charges opérationnels non courants (note 5.2.6).

Le groupe utilise le résultat opérationnel comme principal indicateur de performance.

NOTE 5.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES



PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il est principalement constitué de :

- ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers ;
- de pièces de rechange et d'accessoires ;
- de location de matériels ;
- de prestations de gestion de parc de matériels ;
- de prestations diverses (extensions de garantie).

Il figure net :

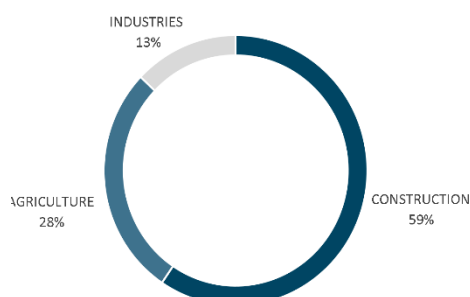
- de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- des retours de marchandises ;
- des rabais et des remises ;
- des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le contrôle lié aux produits lui a été transféré. En général, cela correspond au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (s'il s'agit de concessionnaires indépendants) ou lors de leur livraison au client final (s'il s'agit des ventes directes). Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros	Ventes de biens				Ventes de services				TOTAL			
	2021	en %	2022	en %	2021	en %	2022	en %	2021	en %	2022	en %
Europe du Sud	584	32%	812	35%	18	40%	18	36%	602	32%	830	35%
Europe du Nord	738	40%	850	37%	12	25%	13	26%	750	40%	862	37%
Amériques	333	18%	434	19%	2	4%	2	4%	335	18%	436	18%
APAM	174	10%	216	9%	14	31%	17	34%	188	10%	233	10%
TOTAL	1 829	100%	2 312	100%	46	100%	49	100%	1 875	100%	2 362	100%

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ



La vente de services est exclusivement réalisée par la division S&S (Services & Solutions). Le montant du chiffre d'affaires des ventes de services est donc attribuable seulement à cette division.

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représentant pas plus de 2 % du chiffre d'affaires total.

NOTE 5.2.2 COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS



PRINCIPES COMPTABLES

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main-d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

	en milliers d'euros	2021	2022
Achats matières		-1 206 725	-1 623 777
Main-d'œuvre directe et indirecte		-191 203	-224 550
Dotations aux amortissements*		-41 447	-42 217
Autres		-118 862	-158 734
Coût des biens et services vendus		-1 558 238	-2 049 278

* Dont 3,9 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2022 (3,4 millions d'euros en 2021).

NOTE 5.2.3 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont constitués des frais de personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de développement qui respectent les critères de la norme IAS 38 peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes (note 7.1).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'étude et de développement non activés en application des critères cités en note 7.1, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

Le crédit d'impôt recherche en France, dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles », est payé par l'État. Si la société bénéficiaire du crédit d'impôt recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État dans un délai de trois ans. Le crédit d'impôt recherche n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de recherche et de développement dans la marge opérationnelle du groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

	en millions d'euros	2021	2022
Total des dépenses engagées		41 753	48 865
Frais de développement capitalisés		-14 397	-13 941
Total frais de recherche et développement		27 356	34 924

NOTE 5.2.4 FRAIS COMMERCIAUX, MARKETING ET SERVICE ET FRAIS ADMINISTRATIFS



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnel et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance-crédit, coûts des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissements des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions supports (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

	en milliers d'euros	2021	2022
Charges externes		-49 770	-61 352
Frais de personnel		-97 025	-109 486
Dotations nettes aux amortissements (hors production)*		-9 849	-9 320
Autres**		-11 140	-13 877
Frais commerciaux, marketing et service et frais administratifs		-167 785	-194 034

* Dont 2,7 millions d'euros d'impacts IFRS 16 en 2022 (2,9 millions d'euros en 2021).

** Concerne essentiellement des commissions.

NOTE 5.2.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	en milliers d'euros	2021	2022
Cession d'actifs		-76	-112
Autres produits		3 044	2 150
Autres charges		-1 470	-2 494
Dotations nettes aux provisions		1 045	1 703
Total autres produits et charges d'exploitation		2 543	1 247

NOTE 5.2.6 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS



PRINCIPES COMPTABLES

CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeur (impairment) ;
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels ;
- les frais d'acquisition et d'intégration ;
- les produits relatifs à des « badwill » ;
- les résultats de cessions des titres consolidés ;
- les coûts de restructuration ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

	en milliers d'euros	2021	2022
Coûts de personnel liés aux réorganisations		33	-38
Impairment d'actifs financiers			0
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		-1 501	298
Autres produits et charges non récurrents		-3 091	-2 617
Total autres produits et charges d'exploitation		-4 560	-2 357

En 2022, ce résultat comprend des charges opérationnelles nettes à hauteur de 2,4 millions d'euros, dont 0,8 million d'euros suite à la destruction de matériels par une tempête sur le site de Madison, aux États-Unis, ainsi que des charges de 0,6 million relatives aux projets d'acquisition, et des charges d'honoraires d'avocat de 0,6 million d'euros dans le cadre d'un litige en cours.

En 2021, les autres produits et charges non récurrents comprenaient des produits opérationnels nets à hauteur de -4,6 millions d'euros dont 3,3 millions d'euros de produits de cession de terrains et bâtiments, une charge de 3,2 millions d'euros liée au lancement d'un processus d'externalisation d'un plan de pension et des charges d'honoraires d'avocat de 3,8 millions d'euros dans le cadre d'un litige en cours.

NOTE 5.2.7 EBITDA

	en milliers d'euros	2021	2022
Résultat opérationnel		119 187	82 281
Amortissements		54 857	54 908
EBITDA avec engagement de location		174 044	137 189
Annulation de la charge des loyers de contrats qualifiés précédemment de location simple		-7 008	-7 538
EBITDA sans engagement de location		167 036	129 651

NOTE 6 LES AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 6.1 EFFECTIFS

	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Cadres	1 175	1 413
Agents de maîtrise	74	80
ETD	1 261	1 398
Ouvriers	1 952	2 118
Total	4 462	5 009

NOTE 6.2 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

	en milliers d'euros	2021	2022
Salaires, primes et indemnités*		-195 740	-226 404
Intéressement et participation		-14 556	-13 217
Avantages au personnel		-6 450	-8 188
Charges sociales et taxes sur salaires		-63 331	-72 588
Charges de personnel hors intérim et refacturations		-280 076	-320 397
Intérim et autres		-34 376	-42 454
Total charges de personnel		-314 452	-362 850

* Avant capitalisation des coûts de R&D.

NOTE 6.3 LES AVANTAGES AU PERSONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements

correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable, des coûts de gestion des actifs.

NOTE 6.3.1 DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat ;
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail ;
- des régimes de pension et autres prestations de retraite pour certains employés ;
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis ;
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurances, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice. La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes.

	États-Unis	États-Unis	Royaume-Uni	France	Italie
	Pension plan b	SERP	Pension	Indemnité de fin de carrière	Traitement de fin de rapport
Description	Plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1 ^{er} mai 2005 et gelé en termes d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1 % du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22 \$ par année de service.	Plan « non qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.	Plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits.	Montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales (convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie).	Montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.
Risques du plan	Risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt.	Risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.	Voir ci-dessous	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.
Stratégie d'investissement	Combinaison de 60 % en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément à la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).	Bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est financé via un « rabi trust ».	Voir ci-dessous	Contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.	Absence d'actif.

Pension Royaume-Uni : en 2022, le groupe a transféré la gestion des actifs à une compagnie d'assurances (buy-in). Du fait de ce buy-in, les risques du plan sont fort limités puisque les risques précédents (investissement et espérance de vie) ne sont plus d'actualité. La stratégie d'investissement est également placée sur ce contrat de buy-in. Cette opération a généré une perte estimée à 5 millions d'euros comptabilisée en perte actuarielle.

NOTE 6.3.2 ÉVOLUTION

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	France		Royaume-Uni		Italie		États-Unis		Inde	
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Évolution des salaires	4,00%	4,30%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	10,00%	10,00%
Évolution des retraites	n/a	n/a	5,00%	5,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,10%	3,70%	1,85%	4,80%	1,10%	3,70%	2,70%	5,35%	6,70%	7,50%

Une évolution de -0,5 % du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

en milliers d'euros	Europe (inc. France)	Royaume-Uni	États-Unis	Inde	TOTAL
Impact sur la dette actuarielle (DBO)	1 641	692	1 606	75	4 014
Impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC)	163	0	7	13	183

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris

en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2022, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RPEC MP-2021, publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2021, n'a pas eu d'impact sur la dette actualisée.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6,50 % au 31 décembre 2022. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) de +0,1 million d'euros et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que

l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2022 se situent entre 37 et 55 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31 décembre 2022, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31.12.2021			31.12.2022		
	France	Royaume-Uni	États- Unis	France	Royaume-Uni	États- Unis
Actions	13,40%		0,13%	13,90%		0,13%
Obligations	77,60%	94,08%	97,20%	73,70%		77,20%
Autres actifs de couverture	9,00%	5,92%	2,68%	12,40%	100,00%	22,66%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

RÉCONCILIATION DES POSTES DU BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

en milliers d'euros						31.12.2022
	France IFC	France autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	20 572	1 301	9 676	40 500	3 378	75 427
Juste valeur des actifs financiers	3 119		10 194	37 109	1 372	51 794
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-17 453	-1 301	518	-3 391	-2 006	-23 633
				Dont :	Provision	-25 409
					Actif	1 775

en milliers d'euros						31.12.2021
	France IFC	France autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	28 130	1 540	15 830	50 036	3 689	99 225
Juste valeur des actifs financiers	3 069		21 826	46 306	1 464	72 664
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-25 061	-1 540	5 995	-3 730	-2 225	-26 561
				Dont :	Provision	-34 430
					Actif	7 869

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Engagement										
Début de période publiée	34 068	29 670	16 344	15 830	51 556	50 053	3 225	3 689	105 192	99 242
Effet des applications de nouvelles normes	-5 606								-5 606	0
Début de période retraitée	28 462	29 670	16 344	15 830	51 556	50 053	3 225	3 689	99 586	99 242
Coût des services	2 784	2 616			139	136	235	295	3 158	3 047
Coût de l'actualisation	256	351	228	285	1 137	761	57	131	1 678	1 528
Prestations payées	-594	-670	-596	-527	-4 526	-4 651	-153	-211	-5 869	-6 058
Liquidation / réduction et autres									0	0
Coût des services passés									0	0
Entrée de périmètre									0	0
Pertes (gains) actuariels - expérience et hyp. démographiques	-258	-484		833	-139	667	279	153	-117	1 168
Pertes (gains) actuariels - hypothèses financières	-980	-9 610	-1 466	-6 298	-2 373	-10 207	-14	-643	-4 832	-26 758
Autres coûts			215	172	205	499	-13	25	407	696
Correction taux de change			1 105	-619	4 054	3 259	73	-62	5 232	2 578
Fin de période	29 670	21 873	15 830	9 677	50 053	40 517	3 689	3 378	99 242	75 444
Actifs de couverture										
Début de période	3 175	3 069	21 511	21 826	43 910	46 324	1 188	1 464	69 783	72 683
Cotisations de l'employeur			582	0	2 367		105	153	3 054	153
Prestations payées	-471	-599	-596	-527	-4 120	-3 998	-21	-23	-5 208	-5 147
Rendement attendu des actifs	22	33	304	393	1 007	670	8	16	1 341	1 112
Écart rendement attendu / rendement réel du fonds	343	616	-1 451	-10 770	-451	-8 910	165	-258	-1 393	-19 322
Entrée de périmètre									0	0
Liquidation									0	0
Autres							19	20	19	20
Correction taux de change			1 476	-728	3 611	3 022			5 087	2 295
Fin de période	3 069	3 119	21 826	10 194	46 324	37 109	1 464	1 372	72 683	51 794
Réconciliation de la provision										
Début de période publiée	-30 893	-26 601	5 167	5 996	-7 646	-3 729	-2 037	-2 225	-35 408	-26 560
Effet des applications de nouvelles normes	5 606								5 606	0
Début de période retraitée	-25 287	-26 601	5 167	5 996	-7 646	-3 729	-2 037	-2 225	-29 802	-26 560
Charge de l'année	-3 018	-2 600	-140	-64	-473	-705	-271	-435	-3 902	-3 805
Cotisations employeur	0	0	582	0	2 367	0	105	153	3 054	153
Prestations payées	123	71	0	0	406	653	132	188	661	911
SORIE	1 581	10 376	15	-5 305	2 061	631	-100	232	3 556	5 932
Entrée de périmètre									0	0
Autres							19	20	19	20
Correction taux de change			371	-109	-444	-237	-73	62	-146	-284
Fin de période	-26 601	-18 754	5 996	518	-3 729	-3 388	-2 225	-2 006	-26 560	-23 633
							Dont :	Provisions	-34 430	-25 409
								Actif	7 869	1 775

VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 révisé en milliers d'euros	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Ajustements méthodologiques										0
Coût des services	2 784	2 616	0	0	139	136	235	295	3 158	3 047
Coûts de l'actualisation	256	351	228	285	1 137	761	57	131	1 678	1 528
Rendement attendu des actifs	-22	-33	-304	-393	-1 007	-670	-8	-16	-1 341	-1 112
Reconnaissance des pertes/gains		-334							0	-334
Frais d'administration	0		215	172	205	499	-13	25	407	696
Charge nette	3 018	2 600	140	64	473	705	271	435	3 902	3 804

NOTE 6.4 RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

NOTE 6.4.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Il n'existe aucun plan d'options d'actions.

NOTE 6.4.2 ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Directeur général bénéficie d'un plan de Phantom Shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé sur la valeur de l'action. Cette prime est soumise à des conditions de performance et de présence. Un plan similaire a été mis en place pour les membres de l'Excom à compter de l'exercice 2022.

Au titre de l'exercice 2022, il a été attribué 8 910 Phantom Shares valorisées à 228 K€ (15 500 Phantom Shares attribution en 2021 valorisées 453 K€).

NOTE 6.4.3 CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charges opérationnelles.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan (en milliers d'euros)	Charges 2021	Charges 2022
Plan d'options de souscription		
Phantom Shares	453	228
Autres		
Total	453	228

NOTE 6.5 RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Les montants totaux de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants sont les suivants :

en milliers d'euros	Mandataires sociaux non dirigeants		Mandataires sociaux dirigeants		Membres du Comité exécutif non mandataires	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Salaires	158	160			1 944	2 611
Mandats	573	525	1 239	1 693		
Indemnités supplémentaires						
Options attribuées						
Valorisation des options attribuées						
Options levées						
Provisions au bilan et engagements (provision pour primes ou indemnités)	285	345	860	378	1 505	879

Les informations sur la politique de rémunération sont disponibles dans le chapitre 5 de l'URD 2022.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 7.1 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 7.1.1 ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE



PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est portée à l'actif si elle est identifiable (séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée de l'entité et être vendue, transférée, concédée par licence, louée ou échangée, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations) :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

GOODWILL

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition (goodwill) sont décrits en note 3, « Périmètre de consolidation ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou le procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts de personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Les logiciels

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les logiciels acquis comme un moyen d'exploitation étant destinés à être conservés durablement par le groupe sont immobilisés.

Les coûts de configuration et de customisation liés à la mise en place d'un logiciel en mode SAAS (Software As A Service) sont immobilisés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif incorporel (création d'interfaces, adaptation du système d'information existant). Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés :

- en charges opérationnelles, lorsqu'ils sont réalisés en interne ;
- en charges opérationnelles ou en charges à étaler, lorsqu'ils sont réalisés par un prestataire externe, selon la nature des services rendus.

Les marques ainsi que les relations clients acquises et autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif s'ils répondent aux critères d'IAS 38.

Évaluation postérieure : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les amortissements sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Brevets	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Systèmes d'information complexes – ERP	7 ans
Frais de développement	5 ans

<i>en milliers d'euros</i>	Goodwill	Frais de développement	Logiciels	Marques	Relations clients et autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Montant brut au 31 décembre 2021	72 459	114 300	70 579	28 406	37 648	250 933
Acquisitions	0	14 632	2 522	0	3 685	20 839
Cessions	0	-25	-200	0	-8	-233
Variation de périmètre	2 656	0	0	0	0	0
Autres	0	-691	5 464	0	-4 769	4
Écart de conversion	4 706	2 100	245	1 740	1 664	5 749
Montant brut au 31 décembre 2022	79 821	130 315	78 610	30 146	38 220	277 291
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	-71 894	-73 354	-55 675	-28 286	-31 506	-188 821
Dotations	0	-6 919	-6 044	-15	-708	-13 686
Reprises	0	0	1	0	8	9
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	-2	0	0	0	-2
Écart de conversion	-4 706	-1 399	-322	-1 746	-1 659	-5 126
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	-76 600	-81 674	-62 039	-30 047	-33 865	-207 626
Montant net au 31 décembre 2021	566	40 946	14 904	120	6 142	62 112
Montant net au 31 décembre 2022	3 221	48 641	16 570	99	4 355	69 665

Les principaux investissements incorporels 2022 concernent les frais de développement pour 14,6 millions d'euros, les systèmes d'information pour 5,7 millions d'euros et les autres immobilisations incorporelles pour 0,5 million d'euros.

Ils incluent notamment le rachat de la propriété intellectuelle (plans, nomenclatures...) d'ATN Platforms, société spécialisée dans la conception de nacelles élévatrices et notamment verticales, pour un montant de 1,0 million d'euros.

NOTE 7.1.2 DÉTAIL DES GOODWILL NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Manitou Portugal SA	71	71
Manitou Italia (ex - OMCI)	174	174
MN Lifttek Oy		2 656
Autres	321	321
Total	566	3 221



PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles correspondent à un actif physique que l'entreprise continuera à utiliser après l'exercice en cours. Elles concernent plusieurs types d'actifs : terrains, constructions, installations générales, outillage, matériel, véhicules, équipements informatiques, etc. Le groupe regroupe ses immobilisations corporelles en cinq postes :

- les terrains ;
- les constructions ;
- les installations techniques, matériel et outillage ;
- les autres immobilisations corporelles ;
- les immobilisations corporelles en cours.

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à l'actif lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissement différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 000 euros), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15 % de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La

base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Construction	Entre 20 et 30 ans ⁽¹⁾
Aménagement des terrains et des constructions	10 ans ⁽²⁾
Marché industriel	Entre 3 et 7 ans ⁽³⁾
Outillages industriels et moules	3 ans
Matériel de transport	
Voitures de tourisme	4 ans
Gros véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 3 et 5 ans ⁽⁴⁾
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Selon la qualité des bâtiments construits

(2) Excepté les agencements des biens loués qui sont amortis sur la durée de location du bien

(3) Selon le type de matériel

(4) Selon le type d'équipement

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de huit ans.

TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

	Terrains	Bâtiments	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total immobilisations corporelles
<i>en milliers d'euros</i>						
Montant brut au 31 décembre 2021	47 935	199 846	213 715	124 384	12 054	597 935
Acquisitions	12 189	3 250	10 541	16 262	41 530	83 771
Cessions	-4	-48	-2 218	-1 278	0	-3 548
Variation de périmètre	5	0	135	0	0	140
Autres	1 269	3 941	14 574	-23 339	-21 101	-24 655
Écart de conversion	68	2 124	2 489	628	-291	5 017
Montant brut au 31 décembre 2022	61 463	209 113	239 238	116 656	32 193	658 664
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	-12 231	-117 044	-181 028	-68 018	0	-378 321
Dotations	-1 264	-8 336	-13 304	-11 686	0	-34 589
Reprises	3	41	2 040	1 115	0	3 200
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	49	11 282	0	11 331
Écart de conversion	-102	-1 067	-2 277	-403	0	-3 849
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	-13 594	-126 406	-194 519	-67 709	0	-402 228
Montant net au 31 décembre 2021	35 704	82 802	32 688	56 366	12 054	219 614
Montant net au 31 décembre 2022	47 869	82 708	44 720	48 947	32 193	256 436

Les investissements réalisés en 2022 s'élèvent à 83,8 millions d'euros contre 50,9 millions d'euros en 2021. Ils comprennent 30,0 millions d'euros de terrains et bâtiments, 11,1 millions d'euros de matériels de flotte de location et 42,7 millions d'euros de matériels industriels et autres équipements.

NOTE 7.3 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS



PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs de R&D amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Les indices de perte de valeur pris en compte par le groupe sont notamment :

- des investissements significativement supérieurs au budget initial ;
- un retournement de marché et des performances économiques plus faibles ;
- des changements de lois ou normes ;
- des évolutions technologiques majeures ;
- des décisions d'arrêt de production.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (unité génératrice de trésorerie). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'unité génératrice de trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur cinq ans validés par la Direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les unités génératrices de trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Au 31 décembre 2022, le groupe ne dispose pas de goodwill significatifs ou d'autres actifs à durée d'utilité indéterminée significatifs nécessitant des tests de valeur annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE R&D

Compte tenu de l'existence d'indices de perte de valeur, les tests spécifiques relatifs à des actifs de R&D ont été réalisés sur la base de

prévisions de ventes et de profitabilité. Le taux d'actualisation appliqué est de 10,1 %. Ces tests n'ont pas conduit à constater des dépréciations. Une baisse supplémentaire de 10 % du chiffre d'affaires ne générerait pas la comptabilisation d'une dépréciation.

AUTRES ACTIFS

Le groupe n'a pas réalisé de test complémentaire sur les actifs corporels, composés principalement de terrains, constructions et de matériel industriel.

NOTE 8 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS ET PASSIFS DE LOYERS



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe apprécie si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non-location, sur la base de leur prix distinct relatif.

Le groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée. Le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

Les actifs pris en location sont :

- majoritairement des actifs immobiliers exploités par le groupe ;
- des contrats de location de véhicules ;
- enfin, des contrats de location d'équipements industriels.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de chaque filiale. C'est ce dernier taux que le groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains).

Le compte de résultat est également impacté : au lieu de la charge d'exploitation, les preneurs constatent une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêts.

Le groupe a procédé à l'étude de ses contrats de location afin de les analyser au regard des critères déterminant une location selon IFRS 16. Conformément aux exemptions prévues par la norme, le groupe a exclu les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur de l'actif (inférieure à 5 000 euros).

La durée de contrat correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif en tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le groupe.

NOTE 8.1 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS

	Terrains et constructions - droit d'utilisation	Véhicules - droit d'utilisation	Équipements industriels - droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles - droit d'utilisation	Total des droits des actifs loués
<i>en milliers d'euros</i>					
Montant brut au 31 décembre 2021	32 026	5 156	1 102	1 889	40 174
Acquisitions	3 066	2 216	0	59	5 341
Cessions	-3 584	-1 463	-101	-804	-5 952
Variation de périmètre	434	112			546
Autres					0
Écarts de conversion	257	-27	13	110	353
Montant brut au 31 décembre 2022	32 199	5 994	1 014	1 255	40 462
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2021	-16 042	-2 469	-379	-1 220	-20 109
Dotations	-4 351	-1 757	-214	-314	-6 636
Reprises	3 461	1 448	101	804	5 814
Variation de périmètre					0
Autres					0
Écarts de conversion	-236	38	-29	-75	-303
Amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2022	-17 168	-2 740	-521	-805	-21 234
Montant net au 31 décembre 2021	15 985	2 687	723	670	20 064
Montant net au 31 décembre 2022	15 031	3 254	493	449	19 228

NOTE 8.2 PASSIFS DE LOYERS

	<i>en milliers d'euros</i>	2022
Moins de 1 an		6 006
Entre 1 et 5 ans		12 470
Au-delà de 5 ans		2 503
Total		20 979

NOTE 9 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

NOTE 9.1 STOCKS



PRINCIPES COMPTABLES

VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré ;
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

<i>en milliers d'euros</i>	Matières premières	Encours de fabrication	Produits finis	Marchandises	Total stocks
Montant brut au 31 décembre 2021	211 695	88 609	146 560	106 923	553 786
Variation de périmètre			1 703	334	2 037
Reclassement	255		12 017	470	12 742
Mouvements	75 205	7 388	73 343	10 484	166 420
Écarts de conversion	2 551	39	710	1 744	5 045
Montant brut au 31 décembre 2022	289 706	96 035	234 333	119 955	740 029
Provisions au 31 décembre 2021	-5 223		-4 937	-11 340	-21 501
Variation de périmètre				-138	-138
Reclassement			68	95	163
Mouvements	14		-744	582	-147
Écarts de conversion	-50		-63	-315	-428
Provisions au 31 décembre 2022	-5 259		-5 675	-11 117	-22 051
Montant net au 31 décembre 2021	206 471	88 609	141 622	95 583	532 285
Montant net au 31 décembre 2022	284 447	96 035	228 657	108 838	717 978

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériels d'occasion.

En 2022, les mouvements de stocks incluent également le rachat des stocks de composants et de pièces de rechange d'ATN Platforms pour un montant de 0,6 million d'euros.

NOTE 9.2 CRÉANCES CLIENTS



PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées selon les dispositions d'IFRS 15 et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues (note 13.1.2).

CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Dépréciations	Montant net
31 décembre 2021	330 185	-3 875	326 310
Variation de périmètre	468	0	468
Reclassement	0	0	0
Mouvements	156 792	611	157 403
Écarts de conversion	4 500	-46	4 454
Total au 31 décembre 2022	491 945	-3 310	488 635

CRÉANCES NON COURANTES

Les créances non courantes sont nulles sur la période.

Le groupe a en général recours à une assurance-crédit pour sécuriser son en-cours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'en-cours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

PROGRAMME DE WHOLESAL

Le groupe dispose d'un programme de financement des créances de ses distributeurs. Ce programme est mis en place dans un cadre strict entre plusieurs sociétés du groupe, leurs distributeurs et un organisme de financement. Il est basé sur la cession de créances non escomptées et permet au groupe de se faire payer à la date d'échéance de la facture par la banque et au distributeur de négocier avec la banque un financement. Ainsi, les créances sont maintenues en créances opérationnelles dans la rubrique « Clients » jusqu'au paiement par l'organisme financier. Le risque est transféré à l'organisme de financement sans recours possible, sauf si les créances cédées dépassent les lignes de crédit négociées. Ce programme inclut également une assurance-crédit.

Les créances cédées qui ne sont pas déconsolidées et donc inscrites en créances clients au 31 décembre 2022 s'élèvent à 67,5 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le total de l'en-cours auprès de l'organisme financier est de 107,3 millions d'euros contre 48,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Il n'existe pas de risque de recours sur les créances échues au 31 décembre 2022.

Le coût financier sur l'année 2022 est quasi nul.

PROGRAMME FLOOR PLANS

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plans) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces floor plans, les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrés en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,8 million d'euros sur l'exercice 2022 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat.

NOTE 9.3 AUTRES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2022
Créances fiscales et sociales	37 319	0	6 591	-276	43 634
Autres créances	14 331	0	-6 362	406	8 376
Avances et acomptes sur commandes	5 679	0	2 041	-12	7 708
Charges constatées d'avance	15 183	38	4 858	-12	20 066
Total autres créances courantes	72 513	38	7 128	106	79 785
Autres créances non courantes	3 156	0	785	-161	3 781
Total autres créances non courantes	3 156	0	785	-161	3 781
Total autres créances	75 669	38	7 913	-55	83 565

NOTE 9.4 DETTES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Variation de périmètre	Mouvements	Écarts de conversion	31 décembre 2022
Fournisseurs et comptes rattachés	312 589	551	106 230	972	420 341
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>94 302</i>	<i>233</i>	<i>8 736</i>	<i>179</i>	<i>103 450</i>
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	<i>48 118</i>	<i>488</i>	<i>2 205</i>	<i>1 379</i>	<i>52 189</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>12 374</i>		<i>382</i>	<i>97</i>	<i>12 852</i>
Autres dettes d'exploitation	154 793	721	11 322	1 655	168 491
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 574		1 076	-9	3 641
Autres dettes	157 367	721	12 398	1 645	172 132
Autres dettes non courantes	5 307		1 429	-83	6 654
Total dettes d'exploitation	475 263	1 272	120 057	2 534	599 127

NOTE 9.5 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2022
+ Variation des stocks	65 371	166 273
+ Variation des créances	51 334	161 286
dont Clients	22 455	157 403
dont Créances de financement des ventes	-2 000	-2 730
dont Autres créances	30 879	6 613
- Variation des autres passifs courants	115 669	118 058
dont Fournisseurs et comptes rattachés	94 975	106 230
dont Autres dettes courantes d'exploitation	20 732	10 398
dont Autres dettes non courantes	-38	1 429
Total variation du besoin en fonds de roulement*	1 036	209 501

* Définition du BFR dans la partie 8.5 de l'URD 2022.

NOTE 10 LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 10.1 CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2022.

NOTE 10.1.2 TITRES D'AUTOCONTRÔLE



PRINCIPES COMPTABLES

Les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisation au 31 décembre 2021	% du capital	Réalisation au 31 décembre 2022	% du capital
DÉTENTION À L'OUVERTURE (PLAN D'ACTIONS)	1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D'ACTIONS)	1 381 461	3,48%	1 381 461	3,48%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	19 733		17 758	
SOMME DES TITRES EN AUTOCONTRÔLE	1 401 194	3,53%	1 399 219	3,53%

Le coût d'acquisition des titres achetés et le produit de la cession des titres vendus ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette. Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

NOTE 10.1.3 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée générale réunie le 16 juin 2022 a approuvé le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 2021. Il s'élève à 0,80 euro par action, soit un montant de 31 734 719 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale arrêtant les comptes de l'exercice 2022 de distribuer un dividende de 0,63 euro par action, soit un montant de 24 991 091 euros.

NOTE 10.2 RÉSULTAT PAR ACTION



PRINCIPES COMPTABLES

MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	86 757	54 725
<i>Nombre d'actions total moyen (en milliers d'actions)</i>	39 668	39 668
<i>Nombre d'actions d'autocontrôle moyen (en milliers d'actions)</i>	1 399	1 400
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 269	38 268
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)	2,27	1,43
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	86 757	54 725
<i>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)</i>	38 269	38 268
<i>Nombre d'actions dilutives moyen (en milliers d'actions)</i>	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté des actions dilutives (en milliers d'euros)	38 269	38 268
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	2,27	1,43

NOTE 11 PROVISIONS

NOTE 11.1 PROVISIONS



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concernées.

MESURES DE RESTRUCTURATION/INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

	Provisions pour garantie	Provisions pour risques divers	Provisions pour avantages au personnel	Total provisions
<i>en milliers d'euros</i>				
31 décembre 2021	25 320	9 816	34 430	69 566
Dont part - d'un an	20 069	5 684	469	26 222
Dont part + d'un an	5 251	4 133	33 961	43 344
Augmentation	12 035	599		12 634
Reprise de provision utilisée	-8 106	-1 105		-9 211
Reprise de provision non utilisée	-1 291	-1 528		-2 819
Variation			2 655	2 655
Recyclage			-11 223	-11 223
Variation du périmètre				0
Reclassement			-751	-751
Écarts de conversion	7	404	298	709
Au 31 décembre 2022	27 965	8 186	25 409	61 560
Dont part - d'un an	21 843	4 365	519	26 727
Dont part + d'un an	6 122	3 821	24 890	34 833

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappel de matériel à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques comprennent une provision de 1,9 million d'euros au titre de frais d'avocat dans le cadre d'un litige pour contrefaçon.

Elles intègrent également une provision pour risque de 3,5 millions d'euros à la suite du lancement d'une procédure d'externalisation d'un plan de pension.

NOTE 11.2 SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, des sociétés du groupe Manitou ont été assignées par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens et un brevet britannique [i.e. respectivement les brevets européens EP 1 532 065 B2 (EP 065), son équivalent britannique GB 2 390 595B (GB 595) et le brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965)] se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés dans ces trois pays.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018 à 50 millions d'euros. Les demandes financières devant le tribunal anglais n'étaient pas chiffrées et ne le sont toujours pas à la date

de publication de ce rapport, mais l'assignation indique qu'à des fins procédurales, la valeur commerciale de la demande est estimée à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling. Pour l'Italie, l'assignation ne précise aucune demande chiffrée.

En décembre 2018, JCB a fait signifier une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen [le brevet européen EP 2 616 382 B3 (EP 382)], en France et au Royaume-Uni, se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques. Cette assignation en France reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros, porté ensuite à 100 millions d'euros dans ses dernières conclusions communiquées en mai 2020. Elle n'est pas chiffrée au Royaume-Uni à ce jour. L'assignation

relative à ce troisième brevet a fait l'objet d'une jonction d'instances au Royaume-Uni mais demeure séparée en France.

En 2018, dans le cadre de la procédure française, JCB avait produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros pour les deux premiers brevets. Fin 2019, dans le cadre de la première procédure au fond, JCB a porté, dans ses dernières conclusions, son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros. Cette augmentation provient d'une actualisation du préjudice dans sa durée, soit selon JCB jusqu'en mars 2019. Cette évaluation intègre également le préjudice estimé au titre du troisième brevet.

En France, dans le cadre d'un incident de procédure en 2018, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté le demandeur de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopiques. Cette décision n'a eu aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui n'étaient donc plus fabriqués par Manitou BF à la date de cette décision, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel immédiat de cette décision afin de contester la mesure d'interdiction ordonnée en ce qu'elle ne concernait qu'une configuration que Manitou avait cessé de produire depuis 18 mois. Cet appel immédiat pour excès de pouvoir a été jugé irrecevable, réservant la possibilité d'appel avec le jugement sur le fond.

En 2020, la procédure judiciaire sur le litige au fond relatif aux deux premiers brevets s'est poursuivie. Le 26 février 2021, le tribunal judiciaire de Paris s'est prononcé, en première instance, sur la partie française relative à ces deux premiers brevets.

Aux termes de cette décision, le tribunal a annulé intégralement la partie française du brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965), privant d'effet l'ordonnance d'interdiction provisoire du 31 janvier 2019 qui avait été prononcée à l'encontre de Manitou BF. JCB a tenté sans succès de limiter son deuxième brevet auprès de l'OEB, qui a rejeté sa limitation le 4 octobre 2021. JCB n'a pas formé de recours contre cette décision.

Le tribunal a également annulé la partie française du brevet EP 065 dans la majeure partie de ses revendications. Le tribunal retient la contrefaçon de seulement deux revendications de la partie française de ce premier brevet par trois modèles de matériel d'une ancienne configuration qui n'est plus commercialisée par Manitou BF depuis mai 2017. Manitou conteste cette décision, tout en notant qu'elle n'a aucune incidence sur son activité du fait que cette ancienne configuration n'est plus commercialisée.

Compte tenu du caractère très résiduel de la contrefaçon retenue, le tribunal a condamné Manitou BF à verser au demandeur la somme globale de 150 000 euros au titre du préjudice subi, écartant les demandes de JCB qui faisait valoir un préjudice de 190 millions d'euros. La décision du tribunal conforte la position de Manitou BF, qui a toujours contesté le bien-fondé de l'action du demandeur et exposé le caractère disproportionné de ses demandes.

JCB et Manitou BF ont fait appel de cette décision et la procédure d'appel est en cours. Le calendrier de la procédure a été reporté sur 2023. Au jour des présentes, le calendrier de procédure ne permet pas d'envisager une décision de la Cour d'Appel avant 2024. Il est à noter par ailleurs que Manitou avait initié une action en annulation de la saisie-contrefaçon réalisée par JCB dans le cadre de cette procédure. Le juge a répondu favorablement à la demande de Manitou BF le 29 juin 2022 et la saisie en contrefaçon de juin 2017 de JCB a été invalidée. Suite à la décision de la Cour d'Appel de Paris du 29 juin 2022 confirmant la nullité de la saisie-contrefaçon, JCB a décidé de se pourvoir en cassation le 29 novembre 2022.

L'instance parallèle relative au troisième brevet est toujours en cours, et l'audience devant le tribunal aura lieu en octobre 2023.

Suite à la décision du tribunal judiciaire de Paris du 26 février 2021, qui conforte les positions du groupe, une charge de 0,2 million d'euros avait été enregistrée au titre du premier brevet en 2020 et aucune provision n'a été comptabilisée au titre du deuxième brevet.

Pour le troisième brevet, en l'état de l'avancement des procédures en France, le risque financier susceptible d'être encouru est toujours difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressources significative au titre de cette demande semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de cette demande n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

Au Royaume-Uni, une première audience de procédure (« Case management conference ») s'est tenue en janvier 2019 après que JCB eut finalement effectué les diligences qui lui incombait. Le calendrier du litige a été établi et l'audience initialement prévue en octobre 2020 a été reportée en raison de l'allongement de la durée du procès, résultant de l'ajout du troisième brevet dans la procédure. L'affaire s'est plaidée en novembre 2021 devant la High Court of Justice. Le 5 juillet 2022, la High Court de Londres a rendu sa décision en première instance concernant le litige en contrefaçon opposant JC Bamford Excavators Ltd (JCB) aux sociétés Manitou BF et Manitou UK Ltd. Trois brevets JCB examinés lors du procès ont été intégralement invalidés :

- le brevet européen EP 1 532 065 B2 (EP 065) et son équivalent britannique GB 2 390 595B (GB 595) ;
- et le brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965).

De ce fait, toutes les actions en contrefaçon soulevées par JCB contre Manitou sur la base de ces trois brevets ont été rejetées.

Par ailleurs, la Cour a considéré que le brevet européen EP 2 616 382 B3 (EP 382) était valide et qu'en conséquence, certaines configurations de certains chariots télescopiques qui étaient vendus en Grande-Bretagne étaient contrefaisantes.

Manitou a fait appel de ce jugement en janvier 2023.

Les conséquences financières de cette décision ne seront connues qu'en 2023 à l'issue d'une procédure en indemnisation qui se tiendra sur l'année 2023. À la date d'arrêté des comptes, le groupe n'est pas en capacité de faire une estimation fiable d'une sortie de ressources. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au titre de ce risque.

En Italie, la procédure au fond relative à ces deux premiers brevets reste dans une phase préliminaire, la nomination d'un expert judiciaire a été prononcée fin 2019 et les mesures d'expertise judiciaire sont toujours en cours à la date d'arrêté des comptes. Le rapport d'expertise a été transmis au juge le 27 octobre 2022, lequel devrait se prononcer d'ici fin 2023.

En Italie, JCB avait également sollicité des mesures d'interdiction provisoire à l'encontre de la filiale italienne de Manitou sur le deuxième et le troisième brevets. Cette demande a été rejetée par les tribunaux italiens par décision du 30 janvier 2020. JCB n'a pas fait appel de cette décision.

En l'état de l'avancement des procédures, une sortie de ressources significative au titre de cette demande semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de cette procédure n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

Le groupe continuera à se défendre avec la plus grande fermeté dans le cadre des contentieux en contrefaçon sur ces trois brevets.

NOTE 12 IMPÔTS



PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend ce qui suit.

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice et est déterminée en utilisant les taux d'impôt et des règles fiscales applicables dans les pays concernés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Ils sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont imputés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-utilisation.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a, par ailleurs, considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Impôts » du compte de résultat.

NOTE 12.1 VARIATIONS DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31 décembre 2021	Périmètre	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31 décembre 2022
Impôts courants							
Actifs	13 468						10 084
Passifs	2 003						4 437
TOTAL	11 465	-24	-26 788	20 842	153		5 647
Impôts différés							
Actifs	17 261						13 062
Passifs	7 605						4 086
TOTAL	9 657	0	1 838	0	-5	-2 514	8 976

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

	en milliers d'euros	2021	2022
Impôts différés enregistrés dans les réserves - OCI		-1 226	-1 515
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées - Instruments de couverture de taux d'intérêt		479	-1 051
Autres		9	51
TOTAL		-738	-2 514

NOTE 12.2 IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers d'euros	2021	2022
Impôts courants		-28 640	-26 788
Impôts différés de la période		-235	2 061
Changement de taux d'impôts différés		-332	-543
Utilisation de déficits non reconnus antérieurement		30	320
Total d'impôts différés		-537	1 838
TOTAL		-29 177	-24 950

NOTE 12.3 RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		113 471	77 955
Taux d'impôt légal en France		28,41%	25,83%
Charge d'impôt théorique de l'exercice		-32 237	-20 136
Autres impôts		-2 462	-1 932
Dépréciation d'actifs		0	0
Différences permanentes		318	-658
Augmentation/réduction des taux d'impôts (courants et différés)		-332	-543
Utilisation de pertes non activées précédemment et pertes reportables non activées		-1 083	-1 339
Différences de taux (local/groupe) et autres		6 618	-342
Total - impôt sur le résultat		-29 178	-24 950
Taux d'impôt effectif		25,7%	32,0%

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 25,83 %. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 25 % ainsi que la contribution sociale de 3,3 %.

Les principales différences de taux (local/groupe), pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

	<i>en milliers d'euros</i>	2022
Afrique du sud		-155
Allemagne		-154
Australie		-159
États-Unis		-565
Royaume-Uni		811
Autres pays		124
TOTAL		-98

Sur la période, le taux d'impôt ressort à 32,0 % contre 25,7 % au 31 décembre 2021. Cette variation s'explique par :

- la comptabilisation en 2022 d'une charge de 0,4 million d'euros suite au changement du taux d'impôt futur au Royaume-Uni qui passera de 19 % à 25 % (applicable au 1^{er} avril 2023) ;
- la comptabilisation d'un produit d'impôts différés de 2,6 millions d'euros en 2021 suite à une opération de réévaluation fiscale d'un ensemble immobilier en Italie, non reconduit en 2022 ;
- une augmentation des déficits non activés en 2022 par rapport à l'exercice 2021. Ainsi, au 31 décembre 2022, seuls les déficits fiscaux en Inde n'ont pas été activés pour un impôt estimé à 1,7 million d'euros contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2021. Ces déficits n'ont pas été activés compte tenu des incertitudes sur leur recouvrabilité dans un délai proche.

Au 31 décembre 2022, le groupe a activé les pertes de l'année pour ses filiales aux États-Unis et sa filiale en Italie à hauteur de 4,3 et 1,0 millions d'euros. La récupération de ces déficits est fortement probable sur la base d'un budget et d'un apurement dans un délai de deux ans.

NOTE 12.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - actif / (passif)</i>	Différences temporelles au 31 décembre 2021	Impôts différés au 31 décembre 2021	Différences temporelles au 31 décembre 2022	Impôts différés au 31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles	-1 136	-217	-862	-164
Immobilisations corporelles	-14 820	-3 833	-16 852	-4 379
Location financement	1 803	482	1 746	502
Engagements envers le personnel	32 211	7 303	26 028	6 686
Provisions	30 425	7 316	30 328	7 524
Stocks & créances	-12 435	-2 685	-27 957	-6 389
Divers	-1 887	-1 590	-8 815	-2 348
Sous-total	34 162	6 776	3 615	1 432
Crédit d'impôts		1 913		2 219
Déficits fiscaux reportables		968		5 325*
Total		9 657		8 976

* Dont 4 284 K€ Manitou Americas et 1 042 K€ Manitou Italia

NOTE 13 LE FINANCEMENT ET LES INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 13.1 RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN

NOTE 13.1.1 BILAN



PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

ACTIF

	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Actifs financiers au coût amorti		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		Total bilan	
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
<i>en milliers d'euros</i>								
Actifs financiers non courants	4 199	4 120	0	0	10 452	4 754	14 650	8 874
Actifs financiers courants			10	15	2 510	7 230	2 520	7 245
Trésorerie et équivalents de trésorerie					194 305	60 704	194 305	60 704
Créances de financement des ventes - part non courante			4 469	2 343			4 469	2 343
Autres actifs non courants			3 156	3 781			3 156	3 781
Clients			326 312	488 635			326 312	488 635
Créances de financement des ventes - part courante			3 435	2 949			3 435	2 949
Autres créances courantes			72 511	79 785			72 511	79 785
Total	4 199	4 120	409 893	577 507	207 267	72 688	621 358	654 315

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 13.1.2), évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 13.1.3 ci-après.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Passifs financiers non courants	126 638	138 759
Passifs de loyers non courants	16 433	14 973
Autres passifs non courants	5 307	6 654
Passifs financiers courants	51 686	142 622
Passifs de loyers courants	5 091	6 006
Fournisseurs	312 589	420 341
Autres dettes courantes	157 367	172 132
Total	675 111	901 486

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2).

NOTE 13.1.2 DÉTAIL ACTIFS



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ;
- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global. Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuation. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée en note 13.2.2.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

<i>en milliers d'euros</i>	Créances de location financement	Financement des clients finaux	Total
Montant brut au 31 décembre 2021	7 904	498	8 402
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements	-2 730	-42	-2 772
Écarts de conversion	118	31	150
Montant brut au 31 décembre 2022	5 292	488	5 780
Dépréciations au 31 décembre 2021		-498	-498
Variation de périmètre			
Autres	0	0	0
Mouvements		42	42
Écarts de conversion		-31	-31
Dépréciations au 31 décembre 2022		-488	-488
Montant net au 31 décembre 2021	7 904	0	7 904
Montant net au 31 décembre 2022	5 292	0	5 292
	Dont :	part non courante	2 343
		part courante	2 949

Une dépréciation est calculée en fonction des données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2022	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - net	2 343	2 174	169	
Financement des clients finaux - net				
Créances de financement des ventes - part non courante	2 343	2 174	169	0

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

<i>en millions d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Créances de financement des ventes	8	5
Clients et comptes rattachés	326	489
Autres créances	76	84
Trésorerie et équivalents de trésorerie	194	61
Total	604	638

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les Directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au credit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son en-cours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service Credit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance-crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi, en 2022, aucun client ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

La Direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DES DÉPRÉCIATIONS LIÉES

	31 décembre 2022					
<i>en milliers d'euros</i>	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	Total
Créances clients	451 114	19 089	14 758	2 168	4 815	491 945
Dépréciation créances clients	-667	-197	-31	-2	-2 413	-3 310
Créances clients - net	450 447	18 892	14 727	2 166	2 403	488 635
Créances de financement des clients finaux	488					488
Dépréciation créances de financement des clients finaux	-488					-488
Créances de financement des clients finaux - net	0	0	0	0	0	0
Créances de location financement						0
Dépréciation créances location financement						0
Créances de location financement - net	0	0	0	0	0	0
Total	450 447	18 892	14 727	2 166	2 403	488 635

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31 décembre 2022
Dépréciation créances clients	-3 875	-411	852	171		-46	-3 310
Dépréciation créances de financement des clients finaux	-498			42		-31	-488
<i>Dont</i>							0
<i>courants</i>	-498			42		-31	-488
<i>non courants</i>							0
Dépréciation créances location financement							0

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écarts de conversion	Var. périmètre	31 décembre 2022
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global*	4 199	-338			259		4 120
Dérivés	301	-35					267
Autres actifs financiers non courants	10 150	-868		-5 280	1 131	-646	4 487
Total	14 650	-1 240		-5 280	1 390	-646	8 874

* Dont 4 042 milliers d'euros relatifs au SERP de la filiale américaine (note 6.3.1).

ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement et les dérivés ont été valorisés à leur juste valeur à la date de clôture.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Montant net au 31 décembre 2022
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	2	2
Dérivés	837	4 768
Actifs financiers évalués au coût amorti	10	15
Autres actifs financiers courants	1 670	2 459
Total	2 520	7 245

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Montant net au 31 décembre 2022
Disponibilités	184 224	55 863
Dépôts à terme et autres	10 081	4 841
SICAV monétaires & autres		
Total	194 305	60 704

TRÉSORERIE NETTE

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Montant net au 31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	194 305	60 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Passif	1 593	44 708
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	192 712	15 996



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

	en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Total passifs financiers courants*		51 686	142 622
Total passifs financiers non courants*		126 638	138 759
TOTAL DETTE BRUTE		178 324	281 380
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-194 305	-60 704
Actifs financiers courants		-2 520	-7 245
TOTAL DETTE NETTE		-18 501	213 432

* Hors IFRS 16.

	en milliers d'euros	31 décembre 2021 courant	31 décembre 2022 courant
Financements à court terme et découverts bancaires		1 478	44 587
Emprunts bancaires		1 952	81 068
Emprunts sur locations financements		7 417	5 432
Dettes financières relatives aux ventes avec recours		0	0
Dérivés passifs - change et taux		5 474	3 356
Dettes financières à la juste valeur par résultat		368	54
Emprunts obligataires		25 579	145
Autres emprunts		9 419	7 980
Engagements de rachats de titres minoritaires		0	0
PASSIFS FINANCIERS COURANTS		51 686	142 622
Passifs de loyers courants		5 091	6 006
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		56 776	148 628

	31 décembre 2021 non courant	31 décembre 2022 non courant	Un à cinq ans	+ de cinq ans
en milliers d'euros				
Emprunts bancaires	18 243	31 061	19 065	11 996
Emprunts sur locations financements	142	101	93	8
Dettes financières relatives aux ventes avec recours	0	0	0	0
Dérivés passifs - change et taux	638	214	214	0
Dettes financières à la juste valeur par résultat	227	0	0	0
Emprunts obligataires	104 170	104 326	104 326	0
Autres emprunts	3 218	2 107	2 104	3
Engagement de rachats de titres de minoritaires	0	950	950	0
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	126 638	138 759	126 751	12 007
Passifs de loyers non courants	16 433	14 973	12 470	2 503
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	143 071	153 732	139 221	14 510

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyen terme ou lignes de découvert bancaire) et obligataires (type Euro PP). Le contrat de financement bancaire de la société mère a été mis en place en juillet 2022 pour une durée de cinq ans, à laquelle s'ajoutent deux possibilités d'extension d'un an, pouvant porter l'échéance du financement à juillet 2029.

CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2022		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Revolving			78 539		EUR	Variable	
BPI 2	390	856	439	535	EUR	T4/2024	4,41%
BPI 3	960	3 449	1 006	2 495	EUR	T2/2026	2,01%
BPI 4	585	4 010	632	3 429	EUR	T2/2029	2,26%
BPI 5		4 930	169	4 828	EUR	T3/2031	1,66%
BPI 6		4 930	176	4 828	EUR	T3/2031	1,05%
BPI 7			33	4 981	EUR	T3/2032	2,71%
BPI 8			30	4 981	EUR	T3/2029	2,54%
BPI 9			30	4 981	EUR	T3/2029	2,54%
Autres	18	69	14	4			
Total	1 952	18 243	81 068	31 061			

En juillet 2022, le groupe Manitou a mis en place un nouveau contrat de financement composée d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) qui s'élève à 375 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans avec une extension possible de deux ans qui porterait l'échéance du financement à juillet 2029.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse effect* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Ligne	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2022 à S1 2027
Revolving Facility	Manitou BF	Leverage < 3,25 sauf quelques exceptions Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net

*Définition au paragraphe 8.5 de l'URD 2022.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2022		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire 2015-2022	25 579				EUR	T3/2022	4,24%
Emprunt obligataire 2019-2025		9 943	12	9 950	EUR	T2/2025	2,58%
Emprunt obligataire 2019-2026		24 842	32	24 848	EUR	T2/2026	2,79%
Emprunt obligataire 2019-2027		69 385	101	69 528	EUR	T2/2027	3,12%
Total	25 579	104 170	145	104 326			

EN-COURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Le part de l'en-cours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	En-cours autorisés	En-cours utilisés	En-cours autorisés	En-cours utilisés
Financements à court terme et découverts bancaires	80 500	1 473	81 800	44 587
Emprunts sur locations financements	7 559	7 559	5 533	5 533
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	20 470	20 470	33 572	33 572
- Crédits renouvelables	180 000		375 000	80 000

VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

		31 décembre 2021	Flux de trésorerie	Flux « non cash »				31 décembre 2022
				Var. de périmètre	Écart de conversion	Juste valeur	Autres et reclass.	
en milliers d'euros								
Emprunts bancaires - courant	A	1 952	78 796	0	0	0	320	81 068
Emprunts bancaires - non courant	B	18 243	13 137	0	0	0	-320	31 061
Emprunts sur location financement - courant	A	7 417	-1 985	0	0	0	0	5 432
Emprunts sur location financement - non courant	B	142	-37	0	-4	0	0	101
Emprunts obligataires - courant	A	25 579	-25 434	0	0	0	0	145
Emprunts obligataires - non courant	B	104 170	156	0	0	0	0	104 326
Variation des dettes financières		157 503	64 634	0	-5	0	0	222 132
Autres emprunts - courant	A	9 419	-1 511	0	-706	0	759	7 962
Autres emprunts - non courant	B	3 216	-145	0	-936	0	-14	2 122
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	5 474	-2 910	0	0	-4 069	4 861	3 356
Dérivés passifs - change et taux - non courant	B	638	0	0	0	0	-424	214
Dettes financières à la juste valeur par résultat - courant	A	368	0	0	0	0	-313	54
Dettes financières à la juste valeur par résultat - non courant	B	227	0	0	0	0	-227	0
Dérivés actifs - change et taux - courant		-837	0	0	0	0	-3 931	-4 768
Dettes financières relatives aux ventes avec recours		0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - courant	A	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - non courant	B	0	0	950	0	0	0	950
Variation des autres éléments		18 504	-4 566	950	-1 642	-4 069	710	9 889
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 13.1.1)								
Financements à court terme et découverts bancaires	A	1 478	43 573	0	-463	0	0	44 587
Total passifs financiers - courant	A	51 686	90 530	0	-1 169	-4 069	5 626	142 604
Total passifs financiers - non courant	B	126 637	13 111	950	-940	0	-985	138 773

RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Les risques de financement et de liquidité du groupe correspondent aux risques de ne pas être en mesure :

- de renouveler totalement ou partiellement des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements ;
- de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiement, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

La Direction financière est en charge de la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La Direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère, où les besoins de financement du groupe sont financés. Les besoins en financement du groupe sont assurés, d'une part, au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découvert bancaire) et, d'autre part, au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification. Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2022, le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 375 millions d'euros auxquels s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 82 millions d'euros.

La dette nette* s'élève à 213 millions d'euros au 31 décembre 2022.

CONVENTION DE CRÉDIT DE JUILLET 2022

En 2022, la société Manitou BF a signé un nouveau contrat de financement pour une période de cinq ans, à laquelle s'ajoutent deux possibilités d'extension d'un an. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2022, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

Un avenant a été signé en décembre 2022 pour qualifier ce financement en Sustainability Linked Loan (SLL - financement durable).

Ainsi, 3 critères RSE ont été adossés à la ligne RCF (Revolving Credit Facility) liés à la trajectoire bas-carbone scope 3, à la sécurité de ses employés et à ses achats durables. Des objectifs de réalisation annuels en lien avec la politique RSE du groupe ont été associés et donneront lieu à un mécanisme d'ajustement, positif ou négatif, sur la marge appliquée au RCF.

LIGNES DE DÉCOUVERT BANCAIRE

Le groupe dispose de lignes de découvert bancaire qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PRIVÉS

Le groupe a également mis en place des emprunts obligataires. Ainsi, en juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire privé de 105 millions d'euros. Les obligations se décomposent en trois tranches à 6, 7 et majoritairement 8 ans. Ce placement privé, conclu à des conditions favorables pour le groupe Manitou, lui permet d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre la stratégie de diversification de ses sources de financement.

* Termes définis au paragraphe 8.5 de l'URD 2022.

NOTE 13.2 GESTION FINANCIÈRE

NOTE 13.2.1 RÉSULTAT FINANCIER



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières. Constituent des produits financiers les intérêts courus et les revenus tirés du compte en banque. Les charges financières, quant à elles, peuvent être des intérêts des emprunts, les escomptes accordés au client ou encore les pertes de change.

	en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Revenus de placements		1 549	1 304
Swaps de taux d'intérêt		0	0
Ajustement de juste valeur			
Gains de change		21 063	36 070
Autres produits financiers		1 161	633
Total produits financiers		23 773	38 007
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires et lignes de financement		-5 904	-7 157
Swaps de taux d'intérêt			
Pertes de change		-21 055	-32 335
Charges financières IFRS 16		-1 084	-1 251
Autres charges financières		-1 605	-1 527
Total charges financières		-29 648	-42 270
Résultat financier		-5 875	-4 263

Le résultat financier de la période s'améliore essentiellement du fait des variations des gains et pertes de change.

NOTE 13.2.2 DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture et leur impact au compte de résultat et au bilan sont fonction du type de relation de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace de la couverture des opérations commerciales, et en résultat financier pour la couverture d'opérations financières ainsi que la valeur temps de la couverture des opérations commerciales ;
- couverture de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la charge financière du groupe.

Ainsi, le groupe dispose de dettes financières mises en oeuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. La variation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le résultat net et la position financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la Direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité

et de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché pour couvrir le risque de variation de taux d'intérêt, notamment des contrats d'échange de taux (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le contrat de financement des caps et floors de taux d'intérêt.

Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Au 31 décembre 2022, ils sont efficaces au titre de la comptabilité de couverture au vue des tirages sur la ligne de crédit revolving.

Les caractéristiques des caps et floors au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

CAP

<i>en millions d'euros</i>	Taux moyen des caps	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2022
Inférieur à un an			
1 à 2 ans			
2 à 5 ans			

COLLAR

<i>en millions d'euros</i>	Taux moyen des collars	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2022
Inférieur à un an	T4 2023	25	0,5
1 à 2 ans			
2 à 5 ans			

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture				Impact d'une variation de +0,5% des taux d'intérêt**	
	Couverture fixe	Tunnel	Cap	Total*		
31 décembre 2023	0,00%	31,00%	0,00%	31,00%	-	301
31 décembre 2024	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	408
31 décembre 2025	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	405
31 décembre 2026	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	405

* Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2022.

** Sur la base du taux Euribor 3 mois de 2,1320 % appliqué au 31 décembre 2022 : impact sur le résultat avant impôt avec prise en compte de l'impact des options de couverture.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion. Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard à la taille respective des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2022 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée. Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les Directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des opérations de couverture de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2022, le groupe a facturé environ 36 % de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (16 %), en livres sterling (10 %), et en dollars australiens (4 %), les autres devises étant le rand sud-africain, le dollar Singapour, la roupie indienne, le real brésilien et le rouble russe. En 2022, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de vente de livres sterling, de dollars australiens et de rands sud-africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2022 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité. La sensibilité

correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'impact par monnaie de fonctionnement d'une variation de plus 5 % du taux de change des devises, par rapport au cours de clôture, sur les créances et dettes libellées en devises.

31 décembre 2022								
<i>Créances et dettes libellées en monnaie étrangère</i> <i>Détail par monnaie de fonctionnement</i>	AUD/EUR R +5%	GBP/EUR R +5%	USD/EUR R +5%	ZAR/EUR +5%	SGD/EUR R +5%	RUB/EUR R +5%	BRL/EUR +5%	INR/EUR +5%
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL)	1 225	3 033	3 232	84	0	0	13	6
Dettes (AUD, GBP, USD)	-1	-392	-207	-1	0	0	-1	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD, RUB)	304	-1 908	-8	1	156	0	-306	0
S/ Total	1 527	733	3 017	85	156	0	-294	6
AUD								
Créances (EUR)	-103							
Dettes (EUR)	82							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-5							
S/ Total	-26							
GBP								
Créances (EUR)		-142						
Dettes (EUR)		0						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-22						
S/ Total		-164						
USD								
Créances (EUR)			-606					
Dettes (EUR)			97					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			0					
S/ Total			-509					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				94				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ Total				94				
SGD								
Créances (EUR)					-432			
Dettes (EUR)					452			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-8			
S/ Total					12			
RUB								
Créances (EUR)						-9		
Dettes (EUR)						6		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						0		
S/ Total						-3		
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							269	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							487	
S/ Total							756	
INR								
Créances (EUR)								-376
Dettes (EUR)								181
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ Total								-194
TOTAL	1 502	569	2 508	179	168	-3	462	-188

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2022, le groupe détient par ailleurs des contrats de vente de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, BRL, AUD, INR, USD et ZAR en euros pour un montant de 210,9 millions d'euros. Le groupe détient également des contrats d'achat à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie CNY et PLN en euros pour un montant de 44,3 millions d'euros.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au bilan pour 0,6 million d'euros pour les couvertures de flux de trésorerie (cash-flow hedge) et au compte de résultat opérationnel pour 0,3 million d'euros pour les couvertures de juste valeur (fair value hedge).

LA POSITION NETTE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LES PRINCIPALES DEVISES ÉTRANGÈRES PAR RAPPORT À L'EURO EST LA SUIVANTE :

Vs EUR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
AUD	32 106	-31	32 076	-47 854	-15 778
GBP	68 323	-52 928	15 395	-112 464	-97 069
USD	84 304	-20 945	63 359	-41 892	21 467
ZAR	1 800	-13	1 786	-8 053	-6 267
CNY	4	-10 570	-10 566	42 900	32 334
Autres monnaies	3 785	-6 449	-2 664	772	-1 892
Total	190 322	-90 936	99 386	-166 591	-67 205

Vs USD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	11 511	-1 838	9 673		9 673
Autres monnaies	0	0	0		0
Total	11 511	-1 838	9 673	0	9 673

Vs GBP

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	3 120	0	3 120		3 120
Autres monnaies	0	0			
Total	3 120	0	3 120	0	3 120

Vs SGD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	8 371	-8 590	-220		-220
Autres monnaies	1 410	-533	877		877
Total	9 780	-9 123	657	0	657

Vs INR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture*	Position nette après couverture
EUR	7 137	-13 745	-6 609		-6 609
Autres monnaies	244	-973	-729		-729
Total	7 381	-14 719	-7 338	0	-7 338

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2022, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens de la norme IFRS 9.

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euros des comptes de résultat des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises		31 décembre 2022	
Devises (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	388	-5	-4
GBP	249	11	10
AUD	92	5	4
ZAR	33	6	5
SGD	24	1	0
BRL	23	3	3
INR	22	-6	-7
RUB	15	1	1
AUTRES	7	2	1
Total	853	19	12

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de la sensibilité		31 décembre 2022	
Devise (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture en %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	452	0%	-22
GBP	28	0%	-1
ZAR	23	0%	-1
AUD	16	0%	-1
INR	15	0%	-1
SGD	13	0%	-1
RUB	5	0%	0
Autres	11	0%	-1
Total	563	0%	-27

NOTE 14 IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe intègre les enjeux liés aux changements climatiques et au développement durable avec la mise en œuvre de sa stratégie et de sa trajectoire bas-carbone*. Ils sont également pris en considération dans la communication des informations sur la taxonomie durable européenne**.

Les effets du changement climatique n'ont pas d'impact significatif sur les jugements et les estimations en matière d'information financière, notamment dans l'évaluation des actifs à long terme du groupe au travers des tests de dépréciation.

Pour répondre aux enjeux environnementaux et pour atteindre les objectifs du groupe, des investissements et des dépenses sont spécifiquement engagés.

* Voir chapitre 3, partie 2 de l'URD 2022.

** Voir chapitre 3, partie 3.3 de l'URD 2022.

Ainsi, en 2022, 22 % des frais de recherche et développement capitalisés ont été réalisés pour le développement de machines électriques ou hydrogènes, éligibles à la taxonomie durable européenne**.

7 % des investissements de matériels ont également été réalisés pour la mise en production de machines électriques, notamment sur les sites de Candé (France), Laillé (France), Greater Nodia (Inde) et Castelfranco (Italie).

NOTE 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 15.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Avals, cautions, nantissements	3 514	1 197
Engagements financiers (dont couvertures de change et de taux)	327 533	235 895
Engagements de reprises de matériels*	574	384
Autres engagements donnés	812	2 572
	332 434	240 048

* Engagements de reprises de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 15.2 ENGAGEMENTS REÇUS

en milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2022
Engagements financiers (dont achats à terme)	877	44 302
	877	44 302

NOTE 16 ENTREPRISES ASSOCIÉES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES



PRINCIPES COMPTABLES

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 16.1 ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance	Manitou Finance Ltd	Total
31 décembre 2021	11 955	6 863	18 818
Quote-part du résultat net	612	1 374	1 986
Dividendes		-546	-546
Variation			
Changement de méthode			
Reclassement	-705		-705
Écarts de conversion		-392	-392
31 décembre 2022	11 861	7 299	19 160

Le groupe Manitou détient des participations dans deux filiales de financement du groupe BNP Paribas. Ces filiales proposent, à travers un contrat de coopération, des solutions de financement à l'attention des clients finaux, mais aussi des concessionnaires du groupe afin de maximiser les ventes de machines, accessoires et services associés.

Le groupe dispose de représentants au sein des organes de direction de ces deux sociétés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. Ce pacte confère à BNP Paribas, compte tenu des spécificités des activités de financement et du pourcentage de détention, le contrôle de ces entités.

NOTE 16.2 QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd		Total	
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Quote-part de résultat	1 586	612	1 288	1 374	2 874	1 986
Quote-part des capitaux propres*	-616	-710	1 990	2 426	1 374	1 716

* Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence, nette de la valeur des titres).

NOTE 16.3 DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Activité	Financement	Financement	Financement	Financement
Chiffre d'affaires	5 501	8 022	6 667	6 720
Résultat net	1 671	1 249	2 629	2 804
Total bilan	256 933	410 698	158 766	167 596
Actif net	22 830	24 207	14 007	14 896
Quote-part détenue	49%	49%	49%	49%

NOTE 16.4 OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	Manitou Group Finance		Manitou Finance Ltd	
	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Charges	2 145	2 752	1 105	1 364
Produits	1 674	1 569	109 065	150 169

Les machines faisant l'objet d'un programme de financement avec Manitou Group Finance sont généralement vendues directement aux concessionnaires par le groupe.

Au Royaume-Uni, en revanche, les produits correspondent à la vente de machines à l'organisme de financement, qui met ensuite en place un programme de financement avec les concessionnaires.

NOTE 16.5 OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2021			2022		
	Intérêts 2021	Solde au 31 décembre 2021	Prix d'acquisition 2021	Intérêts 2022	Solde au 31 décembre 2022	Prix d'acquisition 2022
Comptes courants d'associés :						
Monsieur Marcel Braud	70	6 049		133	6 093	
Madame Jacqueline Himsworth	3	282		6	287	
Acquisition de titres de participation						
Non applicable						

NOTE 17 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	KPMG				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés																
Émetteur	170	185	32%	30%	170	179	45%	44%					340	363	37%	33%
Filiales intégrées globalement	352	416	67%	68%	204	236	55%	55%	28	46	100%	84%	585	697	63%	64%
Services autres que la certification des comptes																
Émetteur						7		2%						7		1%
Filiales intégrées globalement	3	9	1%	1%	1		0%		4		8%		4	13	0%	1%
SOUS-TOTAL	525	609	100%	100%	375	421	100%	100%	28	50	100%	92%	929	1 081	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement									4		8%		4			0%
TOTAL	525	609	100%	100%	375	421	100%	100%	28	54	100%	100%	929	1 085	100%	100%

NOTE 18 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LA SOCIÉTÉ EASYLI

Le 23 janvier 2023, le groupe a pris une participation de 82 % de la société easyLi, spécialisée dans la conception et la production de batteries lithium-ion. Cette opération permet au groupe de se doter de compétences spécifiques dans le cadre de sa transition énergétique. Basée à Poitiers (France), la société easyLi est composée de 25 collaborateurs et a enregistré un chiffre d'affaires de 1 million d'euros en 2022.

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE GI.ERRE SRL

Le 1^{er} mars 2023, le groupe a acquis l'intégralité des parts de la société italienne GI.ERRE SRL, basée à Castelfranco en Italie et spécialisée dans les activités de service pour les produits Manitou.

La société GI.ERRE a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros avec un effectif de 14 employés.

SIGNATURE AVEC KILOUTOU D'UN PARTENARIAT EXCLUSIF POUR LE PREMIER PROJET DE RETROFIT

En février 2023, le groupe a annoncé la signature d'un partenariat exclusif pour une période de 12 mois avec Kiloutou, acteur majeur de la location en Europe, visant à proposer des kits d'électrification pour des chariots télescopiques thermiques d'occasion Manitou. Le retrofit permettra de prolonger la vie des équipements tout en réduisant leurs impacts environnementaux et, en particulier, leurs émissions carbone, conformément aux engagements des deux groupes dans le cadre de leurs feuilles de route RSE respectives.

NOTE 19 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante			
Manitou BF	Ancenis, France		
Sociétés intégrées		Méthode de consolidation	% d'intérêt
Sociétés de production			
LMH Solutions	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Equipment India	Greater Noida, Inde	IG	100%
Manitou Italia S.R.L.	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%
Sociétés de distribution			
Compagnie Française de Manutention Île-de-France	Jouy-le-Moutier, France	IG	100%
Manitou Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Manitou Australia Pty Ltd	Lidcombe, Australie	IG	100%
Manitou Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%
Manitou Center Singapore	Singapour	IG	100%
Manitou Centres SA Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%
Manitou China Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
Manitou Deutschland GmbH	Friedrichsdorf, Allemagne	IG	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%
Manitou Japan Co Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Manitou Manutencion España SL	Madrid, Espagne	IG	100%
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Émirats Arabes Unis	IG	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%
Manitou South Asia Pte Ltd	Gurgaon, Inde	IG	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou UK Ltd	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4%
Manitou Vostok LLC	Moscou, Fédération Russe	IG	100%
LiftRite Hire & Sales Pty Ltd (ex. Marpoll Pty Ltd)	Perth, Australie	IG	100%
Mawsley Machinery Ltd	Northampton, Royaume-Uni	IG	85%
MN-Lifttek Oy	Vantaa, Finlande	IG	100%
Sociétés mises en équivalence			
Manitou Group Finance	Nanterre, France	MEE	49%
Manitou Finance Ltd	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%
Autres sociétés*			
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Asia Pacific Holding	Singapour	IG	100%
Manitou Développement	Ancenis, France	IG	100%
Manitou Holding Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou PS	Verwood, Royaume-Uni	IG	85%

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

* Holdings et sociétés sans activité.

L'adresse du siège social de la société Manitou BF est 430, rue de l'Aubinière, 44158 Ancenis, France.